



## RALLYE DE PRINTEMPS

### Règlement

La FFMC 31 organise son 11<sup>ème</sup> Rallye touristique le **7 juin 2009**.

Il s'agit de faire découvrir à travers d'énigmes, de phrases codées, rébus, etc...des lieux et des routes touristiques de notre région.

**Article 1 :** Les deux roues motorisés d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm<sup>3</sup> peuvent participer à ce rallye.

**Article 2 :** Ce rallye touristique n'est pas une compétition, chaque participant circule sous son entière responsabilité en respectant le Code de la Route. La FFMC 31 décline toute responsabilité quand aux agissements des participants pendant la durée de l'organisation.

**Article 3 :** Les participants certifient sur l'honneur être titulaires du permis de conduire et ne pas être sous le coup d'une suspension du dit permis, d'être assurés pour l'utilisation de leur véhicule et d'avoir la volonté de respecter les engagements tacites d'une conduite responsable et sécurisante.

**Article 4 :** La FFMC 31 s'engage à fournir les feuilles de route, à organiser diverses animations, à assurer la restauration du dimanche 7 juin 2009 midi.

Elle ne pourra pas être tenue pour responsable de la qualité des prestations.

**Article 5 :** Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les articles du règlement et les consignes données par la FFMC 31 ainsi que de respecter les prestataires associés.

**Article 6 :** En cas d'annulation du rallye par la FFMC 31, les participants seront intégralement remboursés des frais et ne pourront prétendre à aucune indemnisation supplémentaire.

**Article 7 :** Si annulation par le participant après le 25 mai, la FFMC 31 ne remboursera que 50% .

**Article 8 :** La participation aux frais est fixée à 15€ par personne (total à régler par chèque à l'ordre de la FFMC 31) avant le 25 mai 2009.

**Article 9 :** Les inscriptions, limitées à 50 personnes (conducteurs et passagers ), peuvent être faites par le site ([ffmc-31.forumsactifs.com](http://ffmc-31.forumsactifs.com)), le règlement validant cette inscription devant être retourné à :

**FFMC 31 – Assurance Mutuelle des Motards, 2 av. d'Atlanta , 31200 Toulouse**

**Article 10 :** Le rallye aura lieu à la date prévue, même en cas de pluie. Auquel cas les points étapes pourront être modifiés. En cas d'intempéries (risque niveau 3 minimum) où si les organisateurs de la FFMC31 estiment qu'un risque important existe, le rallye sera reporté à une date ultérieure.

### Bulletin d'Inscription

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone portable :	Email :
Cylindrée de la moto :	Je soussigné, reconnait avoir pris connaissance et accepter le règlement
Nombre de personnes :	
Montant du chèque :	€